

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur, les approuve et déclare vouloir adhérer à l'association « Le Mottager » de la Motte d'Aigues.

Fait à .....

Le ...../...../.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

L'adhérent :

La Présidente (secrétaire ou trésorière)

A remplir par l'association :

Membre :  Actif  Bienfaiteur  Partenaire  Autre

N° d'Adhérent :

N° de parcelle :



## Le Mottager de la Motte d'Aigues

### Jardins familiaux et partagés

L'association Le Mottager a été constituée en 2021 pour gérer la création des jardins familiaux sur le site "la TOUSSARGUE " et en assurer la gestion.

Si vous désirez obtenir une parcelle individuelle ou vous joindre au groupe pour jardiner à plusieurs, n'hésitez pas à nous rejoindre !!

Email : [lemottager@gmail.com](mailto:lemottager@gmail.com)



Association Loi 1901 SIREN n°902481407

## Fonctionnement de l'association

### Adhérer à l'association vous permettra :

- De jardiner sur une parcelle familiale
- De jardiner sur une parcelle de l'association
- De jardiner sur une parcelle partagée
- D'accéder aux espaces communs du jardin
- De profiter de tarifs spéciaux pour les événements (payants) que nous souhaitons organiser au cours de l'année

**Tarifs :** L'adhésion annuelle s'élève à **20€** par famille. L'obtention d'une parcelle familiale est soumise au paiement d'une cotisation (à régler en plus de l'adhésion), dont le montant dépend de la surface désirée, dans la limite de 50m<sup>2</sup> par foyer.



### Bulletin de demande d'adhésion et de

## cotisation 2025 – « Le Mottager »

À remplir et à déposer en mairie sous enveloppe cachetée, accompagnée du règlement de votre adhésion et /ou de votre cotisation et du justificatif d'assurance de responsabilité civile. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

L'adhésion et la cotisation doivent faire l'objet de deux règlements séparés.

Nom.....

Prénom(s).....

Adresse.....

.....

Email.....

(Votre email sera utilisé uniquement pour la communication interne de l'association).

Téléphone.....

- **Adhésion annuelle** (valable pour l'année civile 2025) :

..... € (de préférence par chèque à l'ordre **Le Mottager**)

- **Chèque de caution** (ne sera pas encaissé et restitué lorsque l'adhérent met fin à sa participation en resituant sa parcelle nettoyée) : 150.00€

- **Cotisation annuelle** : surface souhaitée, sous réserve de disponibilité (de préférence par chèque à l'ordre **Le Mottager**)

● Parcelle 25m<sup>2</sup> = cotisation de 20€

● Parcelle 50m<sup>2</sup> = cotisation de 40€

● Parcelle commune (possibilité de cumul avec une parcelle individuelle)